

République Française

DEPARTEMENT DES ARDENNES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt deux novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le quinze novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres 41, en fonction 40, qui ont délibéré : 34.

Etalent présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Claude DRUMEL, Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, Mme Marla SCHOUMAKER, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Anne MANDRA, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Patrick MALLY, Mme Noémie MAYET, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIGUES DA SILVA, M. Robert GALMOT, Mme Christelle CAHART, M. Bernard WATLET, Mme Cindy DAVESNE, M. René PETITDAN, M. Olivier BARBIER.

Absents excusés sans pouvoir : M. Bertrand CHEMIN, M. Jean-Charles MASSIN, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Michael LEFEVRE, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA,

Absents :

Absent excusé avec pouvoir : M. Mistral BANA à Guy LEPAGE, M. Jacques BARILLY à Mme Claude DRUMEL, Mme Isabelle PARENT à Mme Moémie MAYET, M. Michel BELDJOURDI à Mme Claudine CHATELAIN, M. Arnaud FAUCHERON à M. Marc GNENIOT, Mme Brigitte KLEIN à M. René PETITDAN, Mme Martine GOFFINET à M. Michel GAUTRON, Mme Sophie DROZDOWIEZ à M. Francis BONNE,

Secrétaire élu : Mme Claude DRUMEL

.....

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers et fait lecture du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2019 qui est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire aborde les points à l'ordre du jour.

DELIBERATION N°1 : OUVERTURES DOMINICALES

Monsieur le Maire donne lecture des ouvertures dominicales retenues pour l'année 2020, soit les dimanches suivants :

- | | |
|-----------------|-------------------------|
| - 12 janvier | - 6 septembre |
| - 21 et 28 juin | - 23 et 30 août |
| - 29 novembre | - 13, 20 et 27 décembre |

Adopté à 33 voix pour et 1 contre

DELIBERATION N°2 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020

Dans le cadre des travaux prévus en 2020, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les demandes de subvention qui vont être sollicités :

- Extension des ateliers municipaux :	- Montant des travaux :	500 000,00 €
- Financements publics sollicités :	- DETR (30 %) :	150 000,00 €
- Fonds propres :		350 000,00 €
- Eglise de Villers-Cernay :	- Montant des travaux :	300 000,00 €
- Financements publics sollicités :	- DETR (30 %) :	90 000,00 €
	- CR GRAND EST (20 %) :	60 000,00 €
- Fondation du Patrimoine et Sauvegarde de l'Art Français (20 %) :		60 000,00 €
- Fonds propres :		90 000,00 €
- Gîte de Rubécourt et Lamécourt :	- Montant des travaux :	35 000,00 €
- Financements publics sollicités :	- DETR (30 %) :	7 127,00 €
- Fonds propres :		27 873,00 €
- Prolongation rue Edmond Michelet :	- Montant des travaux :	134 742,00 €
- Financements publics sollicités :	- DETR (30 %) :	26 948,00 €
- Fonds propres :		107 794,00 €
- Vidéoprotection :	- Montant des travaux :	50 000,00 €
<i>(acquisition – renouvellement</i>		
- Financements publics sollicités :	- DETR (30 %) :	15 000,00 €
Fd Interministériel pour la Prévention de la Délinquance(20 %) :		10 000,00 €
- Fonds propres :		25 000,00 €

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°3 : DEMANDE de PARTICIPATION FINANCIERE de SEDAN pour l'hébergement des militaires lors des cérémonies

Par courrier du 30 septembre 2019, Monsieur le Maire de la ville de Sedan a sollicité la commune de Bazeilles pour une participation financière aux frais d'hébergement au lycée hôtelier de Bazeilles des militaires participant aux commémorations.

Le coût varie en fonction du nombre de militaires et avoisine la somme de 1 000,00 € ; Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 50 % pour l'hébergement des militaires dans les conditions actuelles.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 : CANDIDATURE LABEL TERRES DE JEUX 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul GRASMUCK pour présenter le label « Terre de jeux 2024 » aux membres du Conseil Municipal.

A l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques, « Paris 2024 » propose aux Collectivités Territoriales de participer à une dynamique nationale autour du sport à travers un label inédit, le label « Terre de jeux 2024 ».

Entrer dans la communauté « Terre de Jeux 2024 », c'est permettre à la Commune Nouvelle de Bazeilles d'avoir un accès privilégié aux informations, outils et événements de Paris 2024, de mettre plus de sport dans le quotidien des habitants, notamment dans les écoles, en partenariat avec les associations sportives de la commune ; c'est aussi l'opportunité de promouvoir notre territoire sous les projecteurs des jeux.

A noter, chaque collectivité devra nommer un référent « Paris 2024 »

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer en faveur de la candidature de la Nouvelle Commune de Bazeilles au label « Terre de Jeux 2024 ».

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 : METHANISATION

Dans le cadre de la création d'une unité de méthanisation sur la commune, de la déclaration de projet et de sa mise en compatibilité avec le PLU (classer la zone d'implantation de la structure en zone agricole – ZA), Monsieur le Maire propose de confier cette mission au Cabinet DUMAY, qui réalise déjà la révision du PLU, pour un coût estimé à 5 500,00 € HT.

Monsieur Jean-Paul GRASMUCK précise qu'après l'étude, il y aura enquête publique et trois parutions dans les annonces légales, ce qui représente une enveloppe d'environ 10 000,00 €, sans compter qu'au moment de la réalisation, il faudra sûrement aménager un chemin rural et le viabiliser pour l'eau et l'électricité.

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV parue en 2015) prévoit la possibilité de financer des projets d'énergies renouvelables pour les citoyens et les Collectivités Locales.

Ainsi, en soutenant ce projet de méthanisation, la commune garantit sa contribution à l'intérêt général, par la création d'emplois et le maintien de l'activité agricole, par la valorisation de ses déchets organiques, et participe à la transition énergétique et au développement économique.

Monsieur Jean-Paul GRASMUCK invite les membres du Conseil Municipal à soutenir ce projet.

Adopté à l'unanimité (*Les crédits nécessaires à cette étude seront inscrits au budget 2020*).

DELIBERATION N°6 : RODP

En application des dispositions du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public par les opérateurs de communications électroniques, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter, pour l'année 2019, la facturation aux opérateurs de téléphonie suivante :

Villers-Cernay :	53,99 €
Rubécourt et Lamécourt :	78,67 €
Bazeilles :	1 283,84 €
Pour un montant global de :	1 416,50 €

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°7 : DM BUDGETAIRE N° 3

En prévision de la clôture de l'exercice 2019, Monsieur le Maire présente pour adoption la décision modificative n°3 qui comprend les ajustements suivants :

Section de Fonctionnement

DEPENSES :

- **Chapitre 012 (Charges de personnel – suite à titularisations)**
 - Article 6411 : Rémunération des titulaires : + 90 000,00 €
 - Article 6413 : Rémunération des non titulaires : - 90 000,00 €

Section d'Investissement

DEPENSES :

- **Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)**
 - Article 2151 : Installation de voirie : + 11 000,00 €
 - Article 21578 : Illuminations : + 14 000,00 €
 - Article 2188 : Autres immobilisations : + 5 000,00 €
- **Chapitre 23 (Immobilisations en cours)**
 - Article 2115 : - 82 000,00 €
 - Article 238 : + 52 000,00 €
- **Chapitre 45 (Opérations pour compte de tiers – Ecriture concernant la subvention de Département aux travaux de la rue Edmond Michelet)**
 - Article 4581 : + 72 000,00 €
 - Article 4582 : + 72 000,00 €

- **Chapitre 041 (Opérations patrimoniales – Opérations d'ordre sans mouvement de trésorerie)**

- Article 2315 : + 101 500,00 €

RECETTES :

- Article 238 : + 101 500,00 €

La présente décision modificative porte le budget 2019 aux montants suivants :

- SECTION FONCTIONNEMENT : 4 591 000,00 €
- SECTION INVESTISSEMENT : 4 787 605,00 €
- **Pour un total de : 9 378 605,00 €**

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°8 : RATTACHEMENT PARCELLES LOUIS VAL

Monsieur René PETITDAN, Président du Syndicat Forestier Louis Val et Monsieur Olivier BARBIER, technicien forestier pour l'ONF, expliquent qu'il convient de délibérer à nouveau sur le rattachement de parcelles au Syndicat Louis Val pour demander également l'application du régime forestier sur lesdites parcelles.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'application du régime forestier et le rattachement au Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière Louis Val des parcelles suivantes :

TERRITOIRE	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE
Rubécourt et Lamécourt – Côte BETA	371 AC 101	13 632 m ²
Rubécourt et Lamécourt – Côte BETA	371 AC 45	3 025 m ²
Rubécourt et Lamécourt – Bois CHEVALIER Ouest	371 A 99	16 160 m ²
Rubécourt et Lamécourt – Bois CHEVALIER Ouest	371 A101	3 840 m ²

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES:

- Remerciements aux « Amis de Lamécourt » pour les journées du Patrimoine.
- Remerciements à la société UNILIN pour sa participation à la journée du 14 septembre 2019.

- Des boîtes à livres ont été installées, à Rubécourt et Lamécourt, Villers-Cernay et Bazeilles ; 9 autres sont attendues. A noter : celle de Villers-Cernay se trouve dans un tournant.
- Broyage et élagage des chemins en cours.
- Travaux pour la maison de la Dernière Cartouche réalisés à hauteur de 26 207,54 €.
- La société LOSANGE organise une réunion sur le déploiement de la Fibre le jeudi 5 décembre 2019, à 18h30.
- Dépôt d'une gerbe ce même jour, 5 décembre 2019, à 17h55.
- Une information doit être faite aux villageois sur la possibilité d'être recensé au titre de l'état de catastrophe naturelle dû à la sécheresse.
- Dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU, un registre de concertation a été ouvert dans chaque commune.
- Alimenter le site Internet sur la rubrique « Urbanisme ».
- Le Noël du personnel communal aura lieu jeudi 19 décembre 2019, à 18h30, à la salle Montvillers.
- Monsieur le Maire présentera ses vœux le vendredi 3 janvier 2020.
- Acquisition des terrains auprès de la Sauvegarde en cours.
- Gestion de la zone « Bazeilles 2 » transférée à Ardenne Métropole.
- Madame Claude DRUMEL informe les membres du Conseil Municipal que la distribution de sapins aux villageois s'effectuera pendant la première semaine de décembre.
- Le retour sur le voyage organisé à Dinant est très positif, il a réuni 51 « Anciens » qui ont été très satisfaits.
- La distribution des colis de Noël aura lieu le samedi 14 décembre 2019
- Le repas du Maire aura lieu le samedi 8 février 2020.

QUESTIONS DIVERSES : Néant

La séance est levée à vingt et une heures trente.

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.